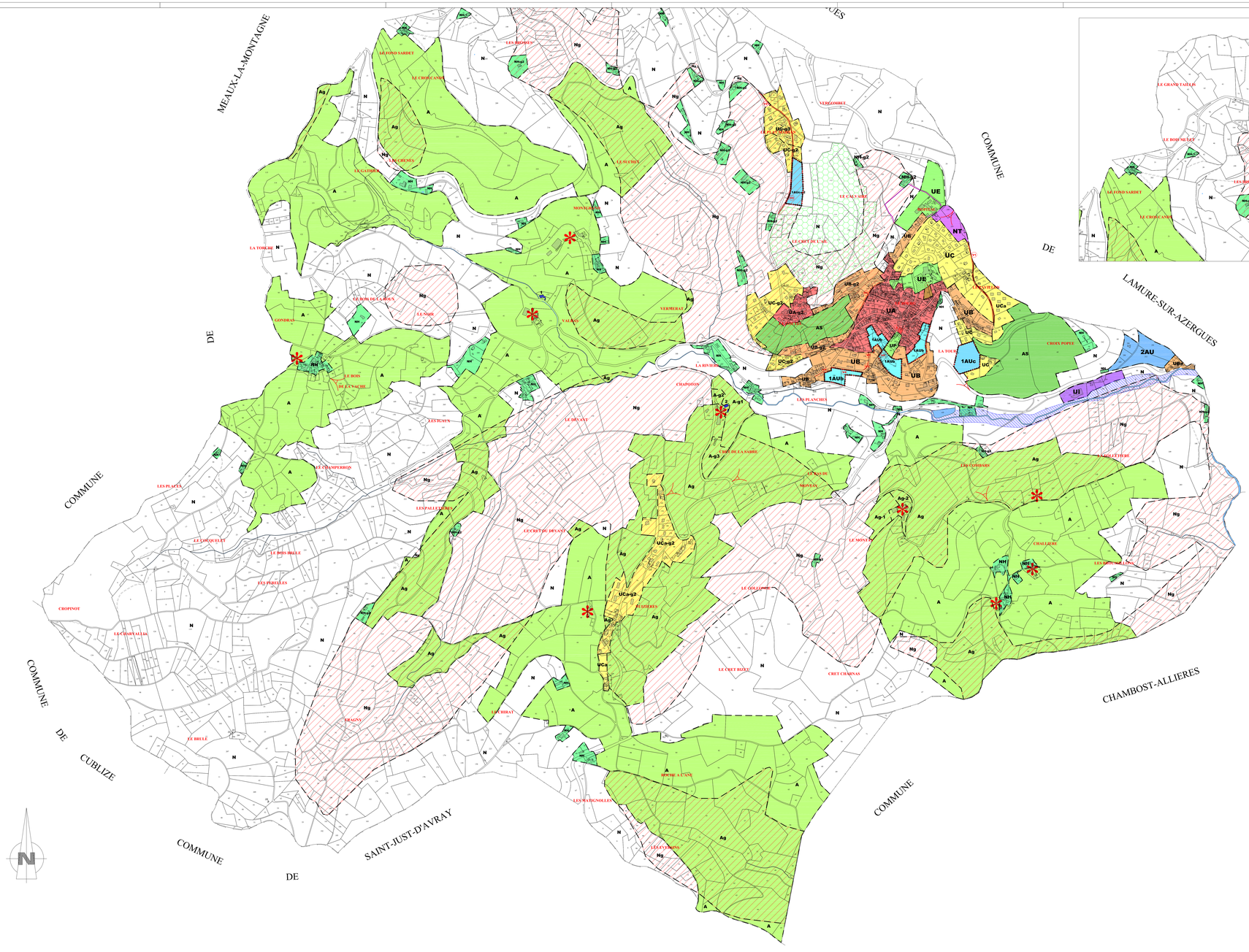

Légende

- ▬ Limite de zonage
- ▩ Emplacement réservé
- ⬡ Espaces boisés classés
- ▨ Risques géologiques
- ●●●●● Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement
- ▭ Patrimoine paysager, culturel et historique - Art L.123.1.5-7 du CU
- ≺ Cône de vue remarquable

Zones Urbaines (Droit de Préemption Urbain)

🟥	UA	Zone d'habitat dense
	UA-g2	Etude géologique - secteur type 2
🟧	UB	Zone d'extension du bourg - faubourgs
	UB-g2	Etude géologique - secteur type 2
	UBa	Asssainissement non collectif
🟨	UC	Zones d'habitat discontinu
	UCa	Assainissement non collectif
	UC-UCa-g2	Etude géologique - secteur type 2
	UC-g3	Etude géologique - secteur type 3
🟩	UE	Zone réservée aux équipements publics
🟪	UI	Zone d'activités économiques

Zones A Urbaniser (Droit de Préemption Urbain)

🟦	1AU	Zone d'urbanisation future opérationnelle
🟦	2AU	Zones d'urbanisation future

Zones Agricoles

🟩	A	Zones agricoles
	Ag	Secteur à risque géologique non étudié
	A-g1	Etude géologique - secteur type 1
	A-g2	Etude géologique - secteur type 2
	A-g3	Etude géologique - secteur type 3
🟩	AS	Zones agricoles non constructibles
*		Bâtiments agricoles à titre indicatif
🟦 1		Changement de destination autorisé

Zones Naturelles

☐	N	Zones de protection stricte des sites, des espaces naturels des paysages
	Ng	Secteur à risque géologique non étudié
🟪	NT	Zone de protection où des constructions de taille limitée à usage d'équipements publics, d'interêt collectif ou de loisirs sont autorisées
🟩	NH	Zone comportant des constructions (regroupées ou isolées)
	NH-g2	Etude géologique - secteur type 2

LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN,
institué par délibération du Conseil Municipal en date du 17 Octobre 2011
S'APPLIQUE A TOUTES LES ZONES URBAINES ET A URBANISER

Département du
Rhône

Commune de
GRANDRIS

4a

Planche
Générale
au 1/5 000

Réalités
Bureau d'études

34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION du PLU

Arrêt du projet de PLU le :
8 Janvier 2011

**Approbation du PLU le :
17 Octobre 2011**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Octobre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

COMMUNE DE MEAUX-LA-MONTAGNE
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES
COMMUNE DE ST. NIZIER-D
COMMUNE DE CHAMBOST-ALLIERES
COMMUNE DE SAINT-JUST-D'AVRAY
COMMUNE DE CUBLIZE
LE FOND SARDET
LE CROS CANDY
LES CHENES
LE GATHIER
LES BROSSES
LE SUCHET
MONTGRAND
LA TORCHE
GONDRAS
LE BOIS DE LA ROUX
LE NOIR
VALRAS
VERMERAT
LE BOIS DE LA VACHE
LE PLAT MARNAN
VERGOMBET
LE CALVAIRE
LE CRET DE L'AIL
HOPITAL
LE BOURG
LE PAVILLON
LA TOUR
LA RIVIERE
CROIX POPEE
CHAPOTON
LES PLANCHES
LE DEVANT
LES IGAUX
LE CHAMPERRON
CRET DE LA SARRE
LE BAS DU MONTAY
LES COMBARS
LA FOLLETIERE
LES PLACES
LES PALLETIERES
LE CRET DU DEVANT
LE COQUELLET
LE BOIS BRULE
LES PERELLES
CROPINOT
LE CHARVALLIA
FRAGNY
LE BRULE
LE CHIRAT
NUIZIERES
LE MONTAY
LE COLLONGE
LE CRET BIZET
CRET CHARNAS
CHALLIERE
LES BROUSSILLONS
ROCHE A L'ANE
LES MATIGNOLLES
LES EVERSINS
LE GRAND TAILLIS
LES GRANDES TERRES
LE BOIS MULET
UA
UB
UC
UCa
UE
UI
NT
1AUb
1AUc
2AU
UBa
AS
A
Ag
N
Ng
NH
NH-g2
N